

# LA FRANCE FORTE

NICOLAS SARKOZY

Paris, le 03 / 04 / 2012


Messieurs,

Vous avez bien voulu attirer l'attention de Nicolas SARKOZY sur les questions relatives à la pratique du deux-roues motorisé.

Je tenais à vous assurer qu'il avait pris connaissance de votre courrier avec toute l'attention qu'il mérite et qu'il souhaitait vous remercier.

Vous trouverez ci-joint les réponses au questionnaire que vous lui avez transmis.

Je vous prie de croire, Messieurs, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Guillaume LAMBERT

Directeur de la campagne de M. Nicolas SARKOZY

Monsieur Jacques BOLLE (FFM)  
Monsieur France WOLF (FFMC)  
Monsieur Patrick HUET (CODEVER)  
Fédération Française de Motocyclisme  
74, rue Parmentier  
75011 PARIS

## I. Thématique sécurité routière

**Question n°1 : Si vous êtes élu(e), vous engagez-vous à rendre obligatoire la prise en compte de deux-roues motorisés (2RM) comme un moyen de transport légitime et à considérer leurs 3,8 millions d'usagers comme des conducteurs à part entière : évolution du Code de la route, intégration des 2RM dans les plans de déplacements urbains, infrastructures routières adaptées en tenant compte des spécificités d'évolution des 2RM et de la vulnérabilité de leurs usagers ?**

Les usagers des deux roues motorisées doivent être considérés comme des usagers de la route à part entière. Chacun doit intégrer les codes de bonne conduite et de prudence qu'il convient d'adopter pour partager durablement et équitablement la route. De nombreuses campagnes de sensibilisation ont été initiées par le Gouvernement, notamment pour appeler à la vigilance des automobilistes à l'égard des usagers des deux roues.

S'agissant des infrastructures routières, j'ai demandé dès 2009 l'extension des inspections de sécurité routière des infrastructures (ISRI) du réseau routier national à la spécificité des 2 RM (inspections effectuées en motocyclette afin de déceler les pièges de la chaussée, de recenser la présence d'obstacles latéraux, ...).

**Question n°2 : La sécurité routière est un sujet transversal à plusieurs ministères (transports, éducation, environnement, travail...) Sa mise sous tutelle à l'Intérieur en 2010 révèle l'aspect répressif de la politique actuellement menée à l'encontre des usagers considérés comme des infractionnistes ou des délinquants potentiels.**

**Si vous êtes élu(e), vous engagez vous à réintégrer la Sécurité Routière au sein du Ministère des Transports ou sous l'égide du Premier Ministre ?**

La sécurité routière est l'une des dimensions fondamentales de la sécurité civile. Il est donc naturel que le Ministère de l'Intérieur soit chargé de piloter la politique de sécurité routière. Le Ministère des Transports devra évidemment avoir un avis consultatif pour tout ce qui de la sécurité des infrastructures routières ou la réglementation technique des véhicules.

**Question n°3 : Le décret du 3 janvier 2012 révèle la méconnaissance des agents de l'Etat sur l'accidentologie des 2RM et des besoins de leurs utilisateurs en sanctionnant d'une amende de 3eme classe et du retrait de deux points de permis à partir de 2013, le non-port d'un « dispositif rétro réfléchissant », même en plein jour, pour les utilisateurs de motos de plus de 125cm<sup>3</sup>, alors qu'aucune étude sérieuse ne justifie un tel dispositif qui s'avère inutile, inadapté et discriminant.**

La visibilité d'un deux roues est moindre que celle d'une automobile, nous devons nous assurer de donner aux usagers de la route la même sécurité, notamment de nuit, pour que chacun puisse faire attention à l'autre. Je mènerai une politique pédagogique pendant un an afin que cette mesure destinée à mieux protéger les motards puisse entrer progressivement dans leurs habitudes.

**Question 4 : En dépit des études qui montrent l'absence de lien entre défaillance technique du véhicule et accidentalité des deux roues motorisés, le gouvernement a annoncé son intention d'introduire un contrôle technique des cyclomoteurs. Puis cette mesure a été repoussée à deux reprises et semble enterrée.**

**Si vous êtes élu(e), vous engagez-vous à enterrer définitivement cette mesure compliquée, coûteuse pour les usagers, et sans effet positif mesurable pour la sécurité routière des 2RM ?**

Si je suis réélu, je continuerai à me battre contre toutes les causes d'accidents. Le contrôle technique réduira les débridages qui sont dangereux (299 tués en 2009 et 248 en 2010). Je le mettrai en œuvre en concertation avec les acteurs, en expliquant le sens et la pertinence de la mesure.

## **II. Thématique sport moto**

**Q1 : Il existe, en France, une demande très forte d'une pratique de la moto visant à exploiter les performances des machines en toute sécurité dans le cadre de structures adaptées (circuits), ce qui est également un élément permettant d'améliorer la sécurité routière.**

**Si vous êtes élu(e), vous engagez-vous à favoriser la création de sites dédiés à la pratique des sports mécaniques ?**

Chaque sport doit pouvoir bénéficier de structures adaptées à sa pratique. Si je suis réélu, je m'engage à demander au Ministre des Sports de faire le bilan des structures existantes et d'étudier la possibilité d'aménager des structures supplémentaires.

**Q2 : Les sports mécaniques et notamment le sport moto sont souvent stigmatisés sur le plan environnemental alors que toutes les études sérieuses réalisées démontrent que l'empreinte carbone de cette activité est extrêmement faible.**

**Si vous êtes élu(e), vous engagez-vous à rééquilibrer la relation entre les sports mécaniques et le respect de l'environnement ?**

Aucun sport ne doit être stigmatisé, les sports mécaniques font partie intégrante du monde sportif et à ce titre, ils doivent être respectés au même titre que n'importe quel sport et respecter les exigences environnementales.

**Q3 : L'évolution jurisprudentielle en termes de responsabilité civile des sportifs fait peser une lourde menace sur le sport en général et le sport motocycliste en particulier.**

**Si vous êtes élu(e), vous engagez-vous à trouver une solution qui permettra aux fédérations sportives de continuer à proposer leur pratique sportive à des coûts raisonnables tout en prenant en compte les problèmes d'indemnisation des victimes ?**

Sur ce sujet, il faudra mettre en place une concertation entre professionnels et assureurs afin de définir des frais de responsabilité civile raisonnables. Il est nécessaire que ces frais s'adaptent au budget du plus grand nombre afin de ne pas pénaliser ce sport.

### III. Thématique loisirs verts

**Q1 : Depuis 30 ans, notre pays se couvre d'une multitude grandissante et interconnectée de zonages protecteurs : Parcs Nationaux, Parcs Naturels Régionaux, Aires Marines Protégées, réserves naturelles, Natura 2000, SCAP, ZICO, ZPS, ENS, ZNIEFF 1 & 2, classement Biotope, trames vertes et bleues, corridors biologiques... Certes, protéger la nature, sauvegarder la biodiversité, préserver les terroirs, sont autant d'objectifs nobles que nous partageons volontiers. Malheureusement, un principe essentiel a été oublié ou exclu : l'homme est au cœur de la biodiversité. Il en résulte notamment une sanctuarisation galopant de nos espaces ruraux avec pour conséquence l'exclusion de nombreuses activités de loisirs verts, notamment motorisées.**

**Si vous êtes élu(e), poursuivrez-vous dans cette voie de la « mise sous cloche » ?**

Tout comme vous, j'attache une grande importance à préserver nos espaces et nos espèces en instaurant des zones protégées. L'homme est évidemment au cœur de la protection de la biodiversité et doit aussi faire des efforts pour la protéger. Il est évidemment essentiel que chacun puisse trouver sa place dans cet équilibre. Ces zones n'ont évidemment pas vocation à exclure votre activité mais à protéger les espaces et les espèces qui s'y trouvent. Grâce aux loisirs verts, de nombreux chemins et espaces sont entretenus par les personnes qui les pratiquent. C'est pourquoi, il est nécessaire de prendre pleinement en compte, si nous instaurons de nouvelles zones, des espaces accessibles aux loisirs verts.

**Q2 : Depuis décembre 2004, nous avons recensé 28 victimes de chaînes, câbles et barbelés disposés en travers des chemins : 9 décès et 19 blessés... Deux propositions de loi (la première émanant fin 2010 d'un député PS, la seconde en janvier 2012 d'un député UMP) ont été déposées pour combler le vide juridique qui laisse toute liberté aux propriétaires ou gestionnaires de clôturer des chemins par des dispositifs dangereux, invisibles ou mal signalés. Cette problématique est juridiquement simple, dépourvue de couleur politique, et dotée d'un enjeu vital (des vies à sauver). Par conséquent, l'adoption d'une nouvelle législation pourrait se faire très rapidement. IL faut simplement lui accorder un créneau dans le calendrier parlementaire...**

**Dans cette optique, seriez-vous prêt à demander à votre gouvernement d'inscrire l'examen d'une telle loi à l'ordre du jour avant la fin 2012 ?**

Vous avez parfaitement raison de vous soucier du flou juridique. Je souhaite évidemment qu'une telle loi puisse être inscrite à l'ordre du jour de la prochaine législature.

**Q3 : Depuis une quinzaine d'années, les politiques de développement du tourisme « vert » font la part belle – nous devrions dire exclusive- aux activités de randonnées non motorisée. De ce fait, les adeptes de la randonnée motorisée subissent discrimination et exclusion. Ceux-ci se voient en effet interdire par principe l'usage de milliers de kilomètres de chemins ruraux. Pourtant, les activités et les impôts de ces citoyens comme les autres contribuent à la sauvegarde de ce patrimoine commun et génèrent une activité économique locale non négligeable.**

**Il nous semble donc primordial qu'à l'avenir la question de l'accès à la nature et du développement du tourisme « vert » ne dépende plus seulement du Ministère de l'Ecologie, mais de tous les ministères concernés : Tourisme, Sport, Agriculture, Aménagement du territoire...**

**Si vous êtes élu(e), vous engagez-vous à suivre cette proposition ?**

J'ai la conviction que chacun des chemins de randonnées doivent être adaptés aux usages. Ainsi, il me paraît important que certains chemins préservés soient réservés à un type particulier de randonnée. Il me paraît également essentiel que vous puissiez bénéficier de chemins de randonnée adaptés à vos usages. Je considère que votre demande doit faire l'objet d'une concertation à l'échelle locale, avec l'ensemble des acteurs concernés et notamment les élus.